

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bataillon n° 15. Etat-major et 2^e comp., 16 avril, Corbières; 1^{re} comp., 17 avril, Bulle; 3^e comp., 18 avril, Treyvaux; 4^e comp., 20 avril, Fribourg.

Bataillon n° 16. Etat-major et 1^{re} comp., 11 avril, Estavayer; 2^e comp., 13 avril, Martel; 3^e comp., 14 avril, Montagny-la-Ville; 4^e comp., 15 avril, Belfaux.

Bataillon n° 17. Etat-major et 3^e comp., 7 avril, Wunnenwyl; 1^{re} comp., 8 avril, Morat; 2^e comp., 9 avril, Guin; 4^e comp., 10 avril, Tavel.

Bataillon n° 18. Etat-major et 1^{re} comp., 13 mars, Brévine; 2^e comp., 14 mars, Verrières; 3^e comp., 16 mars, Buttes; 4^e comp., 17 mars, Boudry.

Bataillon n° 19. Etat-major et 2^e comp., 18 mars, Neuchâtel; 1^{re} comp., 20 mars, aux Ponts; 3^e comp., 19 mars, Neuchâtel; 4^e comp., 21 mars, Coffrane.

Bataillon n° 20. Etat-major et 2^e comp., 23 mars, Locle; 1^{re} comp., 24 mars, Locle; 3^e comp., 25 mars, Locle; 4^e comp., 26 mars, Locle.

Bataillon n° 21. Etat-major et 3^e comp., 28 avril, Courtelary; 1^{re} comp., 30 avril, Renan; 2^e comp., 29 avril, St-Imier; 4^e comp., 27 avril, Neuveville.

Bataillon n° 22. Etat-major et 2^e comp., 1^{er} mai, Saignelégier; 1^{re} comp., 5 mai, St-Ursanne; 3^e comp., 4 mai, Tavannes; 4^e comp., 2 mai, Tramelan-Dessous.

Bataillon n° 23. Etat-major et 2^e comp., 7 mai, Delémont; 1^{re} comp., 6 mai, Laufon; 3^e comp., 8 mai, Courrendlin; 4^e comp., 9 mai, Moutier.

Bataillon n° 24. Etat-major et 2^e comp., 12 mai, Chevèze; 1^{re} comp., 11 mai, Porrentruy; 3^e comp., 13 mai, Vendlincourt; 4^e comp., 15 mai, Miécourt.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On lit dans les *Journaux lausannois quotidiens* du 2 février :

« **Simplon.** — MM. E. Ruchonnet et Dumur, directeurs du Jura-Simplon, sont partis pour Rome, afin de demander au gouvernement italien la concession pour l'entreprise du Simplon, concession pour ainsi dire liée au traité conclu et signé à Berne. Le Parlement italien, qui doit le premier approuver le traité, pourrait traiter les deux questions simultanément, alors que le ministère est compétent pour le faire. »

Tous nos vœux accompagnent dans leur important voyage nos anciens et excellents collègues de la *Revue militaire*, MM. le colonel du génie *Dumur* et le lieutenant-colonel d'artillerie *Ruchonnet*.

Puisse leur mission coïncider avec une satisfaisante solution de la question abyssinienne, déblayant le terrain des affaires européennes! Puissent-ils nous télégraphier bientôt qu'après un engagement pas trop

meurtrier aux environs d'Adua ou d'Adigrat, ou d'Asmara, une paix honorable pour les deux parties a été signée, remettant toutes choses en l'état normal, d'où en premier lieu la concession italienne du Simplon bien parachevée !

Belgique. — *Les pédicures dans l'armée.* — Depuis quelque temps, dit la *Belgique militaire*, il existe dans l'armée belge une tendance à vouloir instituer par compagnie d'infanterie un soldat-pédicure qui serait chargé de « faire » les pieds des sous-officiers, caporaux et soldats. Dans certains régiments on a même distribué à chaque compagnie les instruments nécessaires.

L'idée est très bonne en elle-même, mais il reste à savoir si sa mise en pratique ne peut pas donner lieu à de graves accidents. La *Belgique militaire* se prononce pour l'affirmative et croit savoir que les pédicures militaires taillent à tort et à travers, comme de vrais bouchers, et se servent d'instruments dont la propreté laisse souvent à désirer.

Il serait à souhaiter que ces opérations d'un nouveau genre, qui peuvent rendre de grands services à l'infanterie, fussent guidés par les médecins régimentaires et que des prescriptions spéciales, relatives à la création des soldats-pédicures, fussent édictées par l'inspecteur général du service de santé.

Cuba. — L'insurrection continuant ses progrès, en dépit des nombreuses dépêches officielles qui affirmaient le contraire, le commandant en chef espagnol, maréchal Martinez Campos, a été relevé de ses hautes fonctions et remplacé par le gouverneur militaire de la Catalogne, général Weyler. Quelques détails sur les circonstances de cette importante mutation sont donnés par la dépêche suivante de l'infortuné maréchal au gouvernement de Madrid, en date de la Havane 18 janvier :

« J'ai reçu le télégramme me communiquant l'autorisation de remettre le commandement au général Marin. Je dois faire observer à Votre Excellence qu'en rendant compte hier de ma réunion avec les chefs des partis je ne demandais pas l'autorisation de remettre mon commandement ; j'exposais les faits et terminais en disant que le gouvernement saura prendre une décision.

» Je considère le télégramme de Votre Excellence comme un ordre, mais veuillez constater que je n'ai ni démissionné ni éprouvé aucune défaillance. Je n'avais pas à craindre de conflits d'aucune espèce, puisque toujours j'ai su leur faire face. Je ne pouvais démissionner en cédant à une pression ou à la force devant l'ennemi. Je suis cependant le premier à féliciter le gouvernement de Sa Majesté pour la résolution si heureuse

qu'il vient de prendre et qui peut prévenir des conflits qui m'importent peu, à moi personnellement, mais beaucoup à l'Espagne. »

Le maréchal Martínez Campos, au moment de remettre le commandement aux mains du général Marin, a prononcé une allocution dans laquelle il a dit qu'il avait rempli un devoir de conscience en agissant avec magnanimité, en ne faisant fusiller aucun rebelle. Le maréchal reconnaît que la campagne a eu jusqu'à présent peu de succès.

« Cependant, ajoute le maréchal, j'ai été l'objet d'une ovation à la Havane ; mais en même temps, à mon insu, on adressait des dépêches à Madrid pour demander mon remplacement. J'ai alors, de mon côté, envoyé des dépêches pour solliciter du gouvernement qu'il prit une résolution. Le gouvernement a répondu en m'ordonnant de remettre le commandement au général Marin. »

Le général Weyler, arrivé le 10 à La Havane, y a reçu une brillante ovation. Les paroles énergiques qu'il a prononcées à cette occasion font bien augurer de son commandement.

Etats-Unis. — *La bicyclette dans la prochaine guerre.* — Tel est le titre d'une étude qui vient d'être soumise à la première réunion des « Cyclistes militaires des Etats-Unis » — et dont l'*Army and Navy Journal* publie quelques extraits intéressants.

Un nouvel engin vient de s'ajouter, dit l'auteur, à l'outillage déjà si complexe des armées modernes.

Les cyclistes, au moins au début, seront, dans la prochaine guerre, ce que furent les uhlans dans la campagne de 1870, en formant le nuage ou l'écran derrière lequel s'avanceront les armées — toujours accompagnés d'artillerie légère dont les servants se transporteront eux-mêmes à bicyclette au lieu de s'asseoir sur les coffres des caissons.

Le cycliste a sur le cavalier l'avantage de n'être pas embarrassé par le fourrage, — de plus, avec des conditions moyennes de terrain, il peut, dans le même temps, accomplir un parcours deux fois plus étendu. Il peut en faire autant, même dans les pires conditions de terrain, relativement à l'infanterie.

L'auteur signale toutefois comme une erreur à éviter l'emploi des cyclistes en troupes nombreuses, pour constituer de l'infanterie montée. Mais il raisonne ainsi dans l'hypothèse de l'emploi des machines actuelles, avec lesquelles le cycliste ne peut se mouvoir librement sur tous les terrains. — Et il prévoit lui-même que ces machines sont susceptibles de perfectionnements qui permettront d'en tirer bien meilleur parti. — Il indique même, comme devant être probablement bientôt réalisée, une machine militaire spéciale du type tandem ou quadricycle, qui serait infiniment supérieure à la bicyclette simple, aujourd'hui en usage.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que, relativement à celle-ci, la bicyclette pliante — qui, elle non plus, n'a pas dit son dernier mot, — constitue d'ores et déjà un énorme progrès.

En attendant, l'auteur attribue encore aux cyclistes, la faculté « de jouer, dans la prochaine guerre, le rôle d'une enclume sur laquelle l'armée principale pourra marteler son adversaire », par suite de la possibilité qu'ils auront « de se porter sur les derrières de l'ennemi, et de prendre sur ses communications mêmes une position défensive; ce qui permettra à l'armée principale de frapper sur l'ennemi en le poussant contre eux comme une enclume ».

Enfin le service d'avant-postes, de grand'gardes, vedettes, etc., rentre encore, d'après l'auteur, dans les attributions des cyclistes.

En somme ses conclusions sont à peu près celle-ci, qui nous paraissent très dignes d'être méditées :

« L'évolution de la bicyclette pour les usages militaires suivra la même marche lente qui a marqué les autres perfectionnements de l'art de la guerre. L'initiative privée fournira des corps de volontaires. Puis le gouvernement essaiera d'employer, d'abord une compagnie, ensuite un régiment. Il ne manquera pas de plaisants au début pour tourner la chose en ridicule. Mais un beau jour une nation remportera sur une autre quelque grand succès, qu'on attribuera, à tort ou à raison, à la bicyclette et alors les autres suivront l'exemple et adopteront cet eugén nouveau. »

(Revue du Cercle militaire).

France. — *Le havre-sac nouveau modèle.* — *L'Avenir militaire* du 4 courant annonce que les corps-frontières ont commencé à recevoir des havre-sacs nouveau modèle. L'ancien modèle pèse 2 k. 370, le nouveau 1 k. 720, soit 650 grammes de moins, près d'un quart du poids. On a obtenu cette diminution par la suppression de courroies inutiles, l'emploi de boucles et passants métalliques plus légers, une réduction de l'épaisseur du bois-carasse et la disparition du casier à cartouches devenu inutile, depuis que les munitions individuelles du combat sont portées en totalité dans les cartouchières. Comme dimension, le sac nouveau modèle a exactement celle de l'ancien diminué du casier à cartouches, soit 28 centimètres de hauteur sur 36 de largeur.

Cette diminution dans la hauteur de 8 centimètres permettra aux hommes de petite taille de tirer dans la position couchée, sans sentir le sac leur revenir sur la tête, inconvénient qui avait été constaté depuis l'emploi des cartouchières nouveau modèle.

« En adoptant ce nouveau type de havre-sac, il est regrettable, ajoute *l'Avenir*, de constater le maintien de la bretelle articulée, cause de gêne

pour le soldat, de punitions fréquentes pour les bas gradés et de faiblesse pour cet appendice d'arrimage.

» Depuis l'adoption des bretelles de suspension, les 19/20 des hommes de troupe ne se servent plus des contre-sanglons qui — on le sait — se rattachent à l'articulation de la bretelle. Pour le 1/20 qui s'en sert encore, il serait facile d'avoir en magasin 2 ou 300 paires de bretelles articulées que l'on adapterait au sac en cas de besoin, puisqu'elles s'y rattachent par de simples boucles ; les 19/20 se serviraient de la bretelle d'une seule pièce, plus commode, plus légère, plus solide et moins coûteuse.

» Ajoutons que tous les havre-sacs du service de réserve ont subi ou subiront une transformation, les rapprochant du dernier modèle-type. Il est à désirer que ce travail soit fait le plus tôt possible et qu'on l'étende aux sacs du service courant ; faute de quoi il s'écoulera de nombreuses années avant que les hommes soient pourvus d'un havre-sac léger. »

ALGÉRIE. — M. le colonel de Villebois-Mareuil, admis sur sa demande à la retraite par décision du 29 décembre dernier, a remis, le 11 janvier, à Sidi-Bel-Abbès, le commandement du 1^{er} régiment étranger à M. le lieutenant-colonel Bertrand.

En faisant ses adieux à la légion, le colonel de Villebois-Mareuil a exprimé ses vœux les plus ardents pour l'avenir de cette vaillante cohorte, et il a terminé ainsi :

« Il n'y a de vrais soldats que ceux qui savent mourir. A ce titre, tous les légionnaires sont d'admirables soldats. Qu'ils se pénètrent, cependant, de cette vérité qu'aujourd'hui, avec les engins modernes, le courage seul ne compense pas l'instruction. Qu'ils soient aussi des soldats remarquablement instruits, remarquablement entraînés, et il n'y aura pas de troupe humaine capable de leur résister. » *{Echo de l'Armée.}*

BIBLIOGRAPHIE

Journal du lieutenant Woodberry (1813-1815), traduit de l'anglais par Georges HÉLIE. E. Plon, Nourrit et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière, 10, Paris, 1896. 1 vol. in-18^e. de 365 pages, avec une planche (fac-similé du manuscrit anglais). Prix : 3 fr. 50.

Le lieutenant Woodberry, cornette au 18^e hussards (Royal Irish), fut embarqué avec son régiment, en janvier 1813, pour le Portugal, à l'âge de 21 ans. Wellington commençait alors son offensive contre le roi Joseph, qu'il se préparait à refouler jusqu'en France. Le lieutenant Woodberry prit part à la bataille de Vittoria, où il fut légèrement blessé ; il reçut une blessure plus grave au combat d'Urcuray, dans les Basses-Pyrénées, mais put participer comme sous-lieutenant à la bataille de Toulouse (10 avril 1814) et assister aux entrées triomphales à Bordeaux et à Paris, avant de s'em-